



POURQUOI TANT DE SUICIDES À LA DGFIP ?

14 suicides, 8 tentatives en 6 mois à la DGFIP.

Ce nombre a fait la Une de la presse nationale et régionale.

La mise sous les projecteurs de cette situation désastreuse et « inexplicable » à ce jour a enfin contraint Bercy à réagir. Cela fait pourtant plusieurs mois que les syndicats tentent de soulever la chape de plomb mise sur le phénomène. Mais la langue de bois technocratique de nos « gestionnaires » bottait systématiquement en touche, jugeant sans doute qu'il n'y avait aucun sujet d'alarme. Le déni de réalité de la haute administration a d'ailleurs été encore constaté lors du traitement des résultats de l'observatoire interne. Ces résultats pourtant désastreux ont été mis en avant... positivement par les N° 1 !

Extrait d'un des articles de presse :

« Si cette vague, se prolongeait sur l'année, elle correspondrait à un **taux de suicide deux fois plus élevé** que celui constaté dans l'ensemble de la population française ».

Une simple question doit donc être posée aux Ministres et Directrice Générale sans oublier les fameux cabinets de conseil : **Pourquoi ce taux ?**

À première vue, les agent·e·s de la DGFIP ne sont pas confronté·e·s dans leur quotidien professionnel à la douleur des citoyen·ne·s (Hôpital, EHPAD...), ou à leur violence (Police...). Majoritairement nous sommes dans les bureaux, peu de travail de nuit, peu d'horaires décalés. **Alors pourquoi ce taux ?**

À première vue, notre statut de fonctionnaire nous protège d'une certaine précarité professionnelle (Licenciement...). **Pourquoi ce taux ?**

À première vue, le résultat du sondage sur les conditions de vie au travail effectué en 2024 s'est amélioré. **Pourquoi ce taux ?**

À première vue, nous disposons de plein d'outils de prévention, Document Unique des Évaluations des Risques Professionnels (DUERP), Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS), Plan de prévention National et départemental etc. Des outils revus et actualisés tous les ans. Alors une dernière fois, même question. **Pourquoi ce taux ?**

Quand Bercy et les directions locales vont-elles se décider à regarder la réalité en face, le vécu et la souffrance des agent·e·s au quotidien ? Un numéro vert ne suffira pas... Ni des cours de secourisme « mental ».

Sous la pression de la presse, une réunion s'est tenue en urgence mercredi après midi à Bercy avec les syndicats et ouvre quand même des perspec-

tives. Principale avancée, une enquête sera systématiquement proposée aux Formations Spécialisées locales, sans possibilité de veto par les président·e·s de ces FS pour chaque suicide ou tentative, même commis hors du lieu de travail.

La CGT rappelle qu'il faut arrêter ces restructurations permanentes, les suppressions d'emplois, les pressions statistiques, l'industrialisation du travail, l'arbitraire dans les carrières et la mobilité, retrouver de l'humain dans le travail, changer la nature de l'encadrement, embaucher à hauteur des besoins, l'individualisation...

IDÉES NOIRES ?

Il n'y a pas que l'administration qui coule. Nous vivons une période super anxiogène : guerre à l'Est de l'Europe depuis 3 ans, génocide et guerres au Proche Orient, coupes budgétaires dans les services publics et le social pour financer une « économie de guerre », bouleversement climatique, crise économique sauf pour le 1 % de nantis, impression tenace d'être gouverné·e·s par des sociopathes, l'extrême droite au pouvoir dans de trop nombreux pays et qui mène la guerre idéologique en France...

Faute de solution magique, nous ne pouvons que conseiller de renforcer les collectifs de lutte, le syndicat. Seule la force collective est porteuse d'espoir. Ne restez pas seul·e·s !

TICKETS RESTOS POUR STAGIAIRES

La CGT a interpellé Bercy sur les pratiques de certaines directions qui refusaient le bénéfice des TR aux stagiaires au prétexte qu'ils bénéficiaient d'une prime de scolarité. Bercy a fait une réponse très claire comme quoi les stagiaires avaient bien le bénéfice des TR. La CGT 44 saisie de la question a interpellé la Drfip44. Quinze jours après, toujours pas de réponse formelle. À croire que le sujet est trop compliqué...

Si tu es stagiaire sur un poste sans restauration collective et que tes collègues ont les TR, tu es en droit de réclamer rétroactivement les TR depuis le début de ton stage. N'hésite pas à nous contacter en cas de difficulté.



Il est encore temps de **signer en ligne la pétition** « non à Alan comme opérateur de notre Protection sociale complémentaire ! »

<https://chnng.it/sBhpd2gvHx>